

DÉPÊCHE DU 29/05/2018

Le déremboursement des médicaments, une décision "infondée et dangereuse" pour France Alzheimer

Mots-clés : #neuro #psychiatrie #protection sociale #produits de santé #agences sanitaires #médico-social #Alzheimer-démences #géronto #patients-usagers #remboursement #ministère-santé #HAS #accès aux soins #assurance maladie

PARIS, 29 mai 2018 (APMnews) - La décision de ne plus rembourser les médicaments à visée symptomatique dans la maladie d'Alzheimer est "infondée et dangereuse", considère l'association France Alzheimer et maladies apparentées dans un communiqué diffusé lundi.

"La date n'est pas fixée mais nous allons vers un déremboursement" des quatre spécialités "anti-Alzheimer" (cf [dépêche du 28/05/2018 à 11:45](#)), a confirmé la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, lundi en fin de journée au micro de RTL. "Je devrais annoncer dans les jours qui viennent que nous suivons les recommandations de la HAS [Haute autorité de santé] et que nous accompagnerons ces malades."

France Alzheimer considère tout d'abord cette décision "infondée" car pour elle, "ce sont des médicaments efficaces [...] si l'on parle d'un effet sur les symptômes". "Sachant que certains médicaments ont d'éventuels effets secondaires, jamais un médecin ne prendrait le risque de les prescrire sans être certains qu'il y a un bénéfice attendu, même modeste", commente son président, Joël Jaouen.

Elle estime aussi que cette décision est "dangereuse" car le déremboursement va entraîner "une iniquité entre les familles les plus aisées et les plus démunies". "Pour les familles qui entendent, malgré tout, continuer à avoir recours aux médicaments, cela signifie mettre à la main à la poche", environ 30 € par mois en plus d'un reste à charge déjà élevé, estimé par France Alzheimer à plus de 1.200 € par mois en moyenne.

L'association craint "une sortie du parcours de soin" car "la prescription des médicaments participait grandement à maintenir un lien thérapeutique entre le médecin et le patient". Selon elle, le déremboursement risque même de "freiner toute démarche diagnostique, préalable indispensable à un parcours de soins coordonné et approprié".

"France Alzheimer et maladies apparentées aurait aimé que cette mauvaise décision soit accompagnée d'annonces de moyens financiers conséquents pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, pour le développement de structures et dispositifs de prise en soin qui font toujours cruellement défaut, pour la mise en place de dispositifs accessibles pour le répit des aidants sur qui repose aujourd'hui le système de prise en soin."

La décision de la ministre fait suite à la présentation, vendredi, du nouveau guide parcours de soins de la HAS, qui insiste sur l'importance du diagnostic précoce (cf [dépêche du 25/05/2018 à 18:05](#)). La mise en place de parcours de soins "de qualité" était la condition préalable à un déremboursement des médicaments pour Agnès Buzyn (cf [dépêche du 22/09/2017 à 10:51](#)).

ld/ab/APMnews

[LD2P9HEMV]

POLSAN - ETABLISSEMENTS SNC

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2018 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/97286/320941/le-deremboursement-des-medicaments--une-decision-infondee-et-dangereuse-pour-france-alzheimer>

Copyright Apmnews.com